

# Bulletin d'adhésion 2016

Association loi de 1901 – SIRET 485 197 057 00030 APE 94 99 Z

## ORGANISME / ENTREPRISE

<b>Organisme / Entreprise :</b>	
Adresse :	
Tél :	Fax :
Site WEB :	
Numéro de SIRET :	Effectif :
Description de l'activité : <b>(utilisée dans l'annuaire des membres 2016)</b>	
<b>Adresse de facturation si différente :</b>	
<b>Motivations de votre adhésion à TENERDIS</b> (obligatoire pour les nouveaux adhérents)	



<b>Contact Dirigeant</b> <i>(sera invité à l'Assemblée Générale)</i>	Nom :	Prénom :
	Fonction :	E-mail :
	Téléphone :	Mobile :
<b>Contact Principal Tenerdis</b>	Nom :	Prénom :
	Fonction :	E-mail :
	Téléphone :	Mobile :
<b>Contact Marketing</b>	Nom :	Prénom :
	Fonction :	E-mail :
	Téléphone :	Mobile :
<b>Contact R&amp;D</b>	Nom :	Prénom :
	Fonction :	E-mail :
	Téléphone :	Mobile :
<b>Contact International</b>	Nom :	Prénom :
	Fonction :	E-mail :
	Téléphone :	Mobile :
<b>Contact Financier</b>	Nom :	Prénom :
	Fonction :	E-mail :
	Téléphone :	Mobile :

## VOTRE COTISATION

Elle dépend du collège et de la catégorie de membre auxquels vous appartenez :

Collège	Montant HT (en €)	<b>Cocher SVP</b>	Montant TTC (en €)
<b>COLLEGE 1 - GROUPES ET GRANDES ENTREPRISES</b>			
> 2000 personnes	17 000 HT	<input type="checkbox"/>	<b>20 400 TTC</b>
<b>COLLEGE 2 – ETI, PME, TPE , ( ET START-UPS)</b>			
>250 et < 2000 personnes	5 500 HT	<input type="checkbox"/>	<b>6 600 TTC</b>
> 10 et < 250 personnes	1 500 HT	<input type="checkbox"/>	<b>1 800 TTC</b>
< 10 personnes et start-up (entreprise de moins de 2 ans)	500 HT	<input type="checkbox"/>	<b>600 TTC</b>
<input type="checkbox"/> j'ai le statut de JEI (Jeune Entreprise innovante) <input type="checkbox"/> Je suis dans l'attente d'une labellisation JEI			
<b>COLLEGE 3 - CENTRES DE COMPÉTENCES</b>			
Organisme de recherche et EPIC	5 500 HT	<input type="checkbox"/>	<b>6 600 TTC</b>
Etablissement d'Enseignement Supérieur	5 500 HT	<input type="checkbox"/>	<b>6 600 TTC</b>
Centre Technique Industriel	1 500 HT	<input type="checkbox"/>	<b>1 800 TTC</b>
<b>COLLEGE 4 - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (NON SOUMIS À LA TVA)</b>			
Communauté Urbaine & Métropole	25 000	<input type="checkbox"/>	
Département, Communauté d'Agglomération	15 000	<input type="checkbox"/>	
Communauté de Communes	5 000	<input type="checkbox"/>	
<b>COLLEGE 5 - ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES</b>			
Association, CCI, Agence Economique	500 HT	<input type="checkbox"/>	<b>600 TTC</b>
	<b>Non soumis à la TVA</b> <input type="checkbox"/>		
Capital Investisseurs	5 000 HT	<input type="checkbox"/>	<b>6 000 TTC</b>

Les cotisations annuelles sont appliquées sur une année civile (du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre).

**Votre paiement, joint au présent bulletin d'adhésion doit inclure la TVA**, si votre organisme est assujéti. **Une facture acquittée vous sera adressée ultérieurement.**



## DEMANDE D'ADHESION

Je déclare vouloir devenir membre du Pôle de compétitivité TENERDIS et avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion (page 4 et 5). Je m'engage à régler à l'association TENERDIS la cotisation (en montant TTC) correspondante pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016.

**J'autorise Tenerdis à publier les coordonnées (fonction et e-mail) du contact dans l'annuaire des membres 2016** : merci de rayer la mention inutile **OUI - NON**

Fait à :

Le :

Prénom, Nom :

Signature et cachet de l'entreprise :

## LES DOMAINES D'ACTIVITE DE VOTRE ENTREPRISE

**Solaire**

- Solaire à concentration
- Solaire Photovoltaïque
- Solaire thermique



**Efficacité énergétique dans le bâtiment**

- Confort QAI
- Géothermique
- Matériaux du bâtiment
- Stockage thermique
- Gestion active de l'énergie



**Gestion des réseaux et stockage d'énergie**

- Réseaux Electriques
- Réseaux Gaz
- Réseaux Chaleur
- Stockage Electrochimique, batteries
- Solutions numériques



**Biomasse**

- Ressources
- Transformation Biochimique, biogaz
- Transformation Thermochimique, combustion, gazéification



**Hydrogène et Pile à Combustible**

- Pile à combustible, composants
- Production H2
- Stockage H2
- Applications mobiles
- Applications stationnaires
- Power-to-gas



**Hydraulique**

- EMR
- Fluvial
- Grande hydraulique
- Petite hydraulique
- STEP



**Eolien**

- Equipements, systèmes
- Etude, développement & services

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

### 1 – Objet et périmètre du pôle TENERDIS

TENERDIS a pour objet de contribuer à la transition énergétique par l'accompagnement de l'innovation et le développement des nouvelles technologies de l'énergie en priorité en région Auvergne-Rhône-Alpes, et avec un rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce cadre, la mission de TENERDIS est de :

- favoriser la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie (NTE), en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique, en mobilisant l'ensemble des ressources (industrielles, institutionnelles, académiques et scientifiques) de l'écosystème
- contribuer au développement des NTE sur le territoire et à l'accroissement de leurs usages
- renforcer l'image d'excellence scientifique et technologique du territoire sur ce thème.

La chaîne de la valeur sur laquelle TENERDIS se positionne est la suivante : production des énergies renouvelables, leur gestion, distribution et stockage, jusqu'aux usages innovants et intelligents de l'énergie dans les réseaux et les bâtiments.

### 2 – Pourquoi adhérer au pôle ?

Le pôle TENERDIS offre les services suivants :

- une mise en réseau sur les thématiques des nouvelles énergies entre acteurs du pôle et au-delà, vers d'autres pôles de compétitivité nationaux et internationaux, dans un objectif d'innovation partenariale
- une action permanente de valorisation et de promotion des filières industrielles des nouvelles énergies, en capitalisant les atouts de ses membres
- un accompagnement des projets innovants : conception, montage, propriété intellectuelle, partenariats et ingénierie financière
- une communication ciblée autour des projets et réalisations de ses membres
- un accompagnement à l'international.

### 3 – Critères d'adhésion

Peut adhérer à TENERDIS toute personne morale privée ou publique (entreprises, collectivités territoriales, centres de compétences, organismes de recherche, associations...) exerçant une activité en relation avec l'objet du pôle et désirant contribuer aux objectifs stratégiques de TENERDIS (programmes, projets, groupes de travail, animation des filières).

L'adhésion implique ipso facto l'acceptation des statuts de TENERDIS, du règlement intérieur ainsi que les conditions générales d'adhésion de TENERDIS et particulièrement l'obligation immédiate pour le Membre du versement du montant de la cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration. La procédure d'adhésion et les montants des cotisations sont définis dans le règlement intérieur.

L'adhésion ne devient définitive qu'après le paiement d'une cotisation annuelle calendaire et la ratification du Conseil d'Administration de TENERDIS.

## 4 – Barème de cotisation pour les entreprises

Les niveaux de cotisation pour les entreprises sont fixés en fonction des effectifs de l'établissement principal ou de la filiale française pour une entreprise étrangère.

<b>Groupes et grandes entreprises</b>	> 2000 salariés
<b>Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)</b>	> 250 et < 2000 personnes
<b>Petites et Moyennes Entreprises (PME)</b>	> 10 et < 250 personnes
<b>Très Petites Entreprises (TPE) et start-up</b>	< 10 personnes

La qualité de membre adhérent d'une grande entreprise ou d'un groupe n'induit pas celle de ses filiales, même à 100%.

## 5 – Structure juridique et gouvernance

TENERRDIS est constitué en association loi 1901.

L'association est régie par la législation française en vigueur ainsi que par ses statuts, disponibles sur [www.tenerdis.fr](http://www.tenerdis.fr)

## 6 – Confidentialité

Les informations sur les programmes de recherche, les partenariats et les projets innovants sont traitées par les salariés et les membres de la gouvernance de TENERRDIS (comité de labellisation, conseil d'administration) en tant qu'informations confidentielles industrie.

Toute communication de TENERRDIS à propos d'un projet est soumise à l'accord formel du coordinateur membre du pôle.

## Information / Contact

Pour toute information complémentaire sur TENERRDIS, nous vous invitons à vous rendre sur le site :

[www.tenerdis.fr](http://www.tenerdis.fr)

Vous pouvez également contacter Magda DESSENNE, Assistante Administrative et Financière

Mail : [magda.dessenne@tenerdis.fr](mailto:magda.dessenne@tenerdis.fr) téléphone : 04 76 51 85 34 / fax 04 76 54 34 69